

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS119

présenté par

Mme Rixain, M. Baichère, Mme Brunet, M. Gouffier-Cha, Mme Lazaar, Mme Mauborgne,
Mme Panonacle, Mme Rauch, Mme Vanceunebrock et M. Vignal

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.